

SÉANCE DU 13 MARS 2017

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20170313-DEL014-17-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2017  
Date de réception préfecture : 17/03/2017

**DELIBERATION N° DEL014-17**

L'an deux mille dix-sept, le 13 mars 2017 à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire le 7 mars 2017 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, G. GONZALEZ, G. LE CLOAREC, C. ROULAND, C. TISON, et MM. J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, Y. PERRIER, C.SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>r</sup> BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 13 mars 2017)  
M<sup>me</sup> BREUILLE Michèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 23 février 2017)  
M. DUBOIS Stéphane (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 12 mars 2017)  
M<sup>me</sup> GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 13 mars 2017)  
M. MORIN Georges (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 8 mars 2017)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI  
M. Yann BOUCLIER  
M. Andy DUSSERRE  
M<sup>me</sup> Christine PICCA

M<sup>me</sup> Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Reprise anticipée du résultat de l'année 2016 sur le budget principal de l'année 2017.**

**Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

En application de la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, il est proposé au conseil municipal de procéder à une reprise anticipée du résultat 2016 des sections de fonctionnement et d'investissement au budget principal de la ville.

La balance générale provisoire laisse apparaître des excédents de clôture de 1 357 582,53 € pour la section de fonctionnement et de 2 165 633,94 € pour la section d'investissement.

○ **Section de fonctionnement :**

Dépenses 2016 : 7 578 584,98 €  
Recettes 2016 : 7 985 650,81 €  
Excédent de l'exercice 2016 : 407 065,83 €  
Excédent de clôture 2016 : 1 357 582,53 €

○ **Section d'investissement**

Dépenses 2016 : 882 147,21 €

Recettes 2016 : 1 518 648,71 €

Excédent de l'exercice 2016 : 636 501,50 €

Excédent de clôture 2016 : 2 165 633,94 €

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'intégrer les restes à réaliser 2016 en dépenses d'investissement : 310 909,92 €,
- de reprendre en section de fonctionnement, au compte 002, le solde de l'excédent de clôture de 2016 soit 1 357 582,53 €,
- de reprendre en section d'investissement, au compte 001, l'excédent de clôture de 2016 soit 2 165 633,94 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la reprise anticipée du résultat, ainsi que l'intégration des restes à réaliser 2016 au budget principal de la ville de 2017.

Conclusions : la présente délibération est approuvée par 20 voix pour et 5 abstentions.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 13 mars 2017.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI.